



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
MOSELLE

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Bastien BOUSQUET
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : bbousquet@cma-moselle.fr

Référence : 2026-2.01/BB.IC

Monsieur le Maire
Mairie de Terville
Route de Verdun
BP 50010
57181 TERVILLE Cedex

METZ, le

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, pour avis et par correspondance reçue le 8 janvier dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

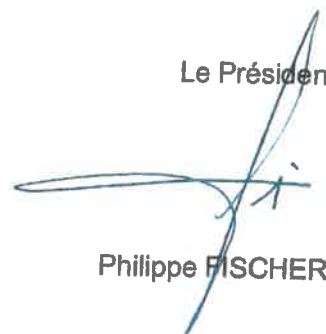
Le projet de modification simplifiée du PLU porte sur les documents du règlement écrit et du règlement graphique du PLU, et doit permettre l'adaptation des règles d'implantation en zone UB sur le secteur des anciens ateliers municipaux afin de garantir un recul suffisant des constructions par rapport aux voies et à la ligne électrique à haute tension.

A la lecture des éléments du dossier, ceux-ci ne remettent pas en cause l'installation, le fonctionnement et le développement des activités économiques, nous vous informons qu'ils n'appellent, par conséquent, pas d'observations particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de votre commune, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président



Philippe FISCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · égalité · fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MOSELLE

5 boulevard de la Défense - CS85840 - 57078 METZ CEDEX 3

Tél. : 30 06 - www.cma-moselle.fr

N° SIRET : 185 722 048 001 98 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR96 185 722 048



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH-012.01/2026
Objet : Modification simplifiée n°2 PLU
Commune : TERVILLE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social
64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**HOTEL DE VILLE
MONSIEUR PAUL BOULAY
BP 50010
57180 TERVILLE CEDEX**

Metz, le 12 janvier 2026

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 08 janvier dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la ville de TERVILLE pour procéder à la modification simplifiée n°2 de son PLU et je vous en remercie.

La procédure concerne la modification du règlement littéral afin de permettre d'adapter les règles d'implantation en zone UB sur le secteur des anciens ateliers municipaux afin de garantir un recul suffisant des constructions par rapport aux voies et à la ligne électrique à haute tension.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 153-40 et suivant du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Stéphane ERMANN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z

www.moselle.chambre-agriculture.fr

Florence DINHOF

De: ARS-GRANDEST-DT57-VSSE <ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr> de la part de ARS-GRANDEST-DT57-VSSE
Envoyé: mardi 27 janvier 2026 12:40
À: Florence DINHOF
Cc: DI TOMMASO, Aurélie (ARS-GRANDEST); ROBERT, Hélène (ARS-GRANDEST)
Objet: TR: MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLU de TERVILLE

Bonjour,

Par courriel en date du 8 janvier 2026, vous avez sollicité l'avis de l'ARS sur la demande d'examen du dossier cité en objet, MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLU de TERVILLE.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire part que les modifications apportées n'appellent pas de remarques particulières.

Recevez également en retour, nos meilleurs vœux pour l'année 2026

Cordialement

Hélène TOBOLA

*Responsable Milieux Extérieurs
Délégation Départementale de Moselle
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
Tél. 03.87.37.56.50/ 07.60.44.44.58 | ars.grand-est.sante.fr
Suivez-nous :  [Twitter](#)*



De : Florence DINHOF <florence.dinhof@terville.fr>
Envoyé : jeudi 8 janvier 2026 15:38
À : ARS-GRANDEST-DT57-VSSE <ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr>
Objet : MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLU de TERVILLE

[Externe]

[Attention] : Ce courriel provient de l'extérieur des ministères sociaux. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est sûr.

Bonjour,

Je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année.

DPATE/DAAT/BAFU
Affaire suivie par :
Gayannée ZEHREN
☎ 03 87 78 06 06
N/Réf. : AF/GZI/26018
Objet : avis CD57 sur la
modification n° 2 du PLU

Monsieur Olivier POSTAL
Maire de TERVILLE
Route de Verdun
BP 50010
57181 TERVILLE CEDEX

Metz, le 17 FEV. 2026

Monsieur le Maire,

Par courriel réceptionné le 08 janvier 2026, vous m'avez notifié pour avis la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TERVILLE.

Ce dossier n'appelle aucune remarque du Département de la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département

Patrick WEITEN



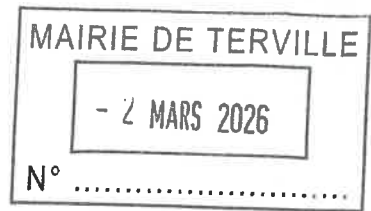
Copie pour information à :

- Monsieur David SUCK, Vice-Président du Département ;
- Madame Magaly TONIN, Présidente de la 4^{ème} Commission ;
- Monsieur Pierre TACCONI, Président de la Commission de Territoire de THIONVILLE ;
- Madame Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental ;
- Monsieur Pierre CUNY, Conseiller Départemental.

Patrimoine, Aménagement des Territoires et Éducation

Département de la Moselle • 1, rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 Metz Cedex 1 • www.moselle.fr

KATL



Monsieur Jean-Paul BOULAY
Adjoint délégué
Mairie de Terville
Route de Verdun
BP 50010
57181 TERVILLE CEDEX

Nos Références :
FG/SV/GDO-2026-02

Metz, le 19 février 2026

COURRIER RECOMMANDÉ AVEC AR

Objet : Modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de TERVILLE

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Nous faisons suite au courriel du 8 janvier 2026, par lequel vos services ont transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, pour avis, le dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Terville.

La CCI de la Moselle a pris connaissance de cette modification, qui porte principalement sur l'ajustement de l'article UB 6 ainsi que sur la création d'un secteur d'implantation spécifique au sein du règlement graphique.

Après examen, il apparaît que ces évolutions n'ont pas d'incidence sur les enjeux de développement économique ni sur les conditions d'accueil des entreprises sur le territoire communal.

En conséquence, la CCI de la Moselle émet un avis favorable à la modification simplifiée n°2 du PLU de Terville.

Vous souhaitant prompt réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint au Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Fabrice GENTER
Président

1 8 FEV. 2026

N°

Monsieur Olivier Postal Maire de Terville
Mairie de Terville
Route de Verdun BP 50010
57181 TERVILLE

Florange, le 4 février 2026

Direction de l'Urbanisme
Dossier suivi par Laurent TILIGNAC
Tél. 03 82 59 32 96 – laurent.tilignac@mairie-florange.fr
LT
Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Terville

Monsieur le Maire,

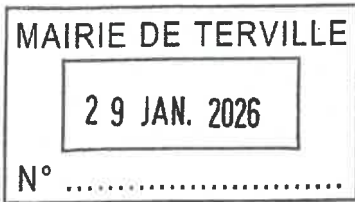
En réponse à votre demande d'avis concernant votre projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Terville reçue en Mairie de Florange le 08 janvier 2026, je vous précise ne pas avoir d'observations à formuler.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

le Maire
Remy DICK





Mairie de Terville
Monsieur Olivier POSTAL
Maire de Terville
Route de Verdun
57180 Terville
À Yutz, le 21 janvier 2026

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Terville

Monsieur le Maire,
J'ai bien reçu le dossier de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme pour lequel vous sollicitez l'avis du syndicat mixte TEMO.
J'ai l'honneur de vous informer que votre projet de modification n'appelle aucune observation de notre part, et que, conséquemment, un avis favorable est rendu quant à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Rémy DICK
Président de TEMO

☎ 03 82 57 18 19
✉ secretariat@temo-mosellenord.fr
🌐 www.temo-mosellenord.fr
📍 1A Av. Gabriel Lippmann, 57970 YUTZ





Pôle Stratégie Urbaine et Numérique
Direction de L'Urbanisme réglementaire et
Prévisionnel

Tél : 03.82.52.38.79

Courriel : urbanisme.ads@mairie-thionville.fr

Monsieur le Maire de la Ville de Terville,

Mairie de Terville
Route de Verdun
57180 Terville

Thionville, le 05 février 2026

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Terville.

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 5 janvier 2026 concernant le dossier visé en objet.

Ce document n'appelant aucune observation, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous pris d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire, 06 FEV 2026
L'Adjoint délégué

Roger SCHREIBER

